

#analyse

#compost

#proximite

ANALYSER UN COMPOST DE PROXIMITÉ (RÉSEAU COMPOST CITOYEN)

Difficulté : moyen



Agroécologie

Alimentation

Associations

Déchet

L'analyse d'un compost n'est réellement obligatoire qu'en cas de mise sur le marché ou de cession à un tiers. Cf. arrêté ministériel d'avril 2018.

C'est à dire en cas de vente ou de cession gracieuse à un tiers. Il doit alors respecter la norme relative aux amendements organiques (NFU 44-051, avril 2006). Cette norme fixe des seuils pour certaines valeurs et efficacités agronomiques, les impuretés non organiques, les micropolluants chimiques et les agents pathogènes (voir tableau suivant).

Liens

<https://reseaucompost.org/sites/default/files/2022-10/FICHE%201-compressed.pdf>

<https://reseaucompost.org/>